

Conseil syndical

324^e réunion

Jeudi 28 février 2019

11 h 45



**Syndicat des professeurs
et des professeures**

Université du Québec à Trois-Rivières

Projet d'ordre du jour

1. Mot de bienvenue du président
2. Vérification du quorum
3. Désignation d'un président d'assemblée
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Rapport du comité des relations de travail
6. Mieux connaître la convention collective
7. Politique sur les communications de l'UQTR (Président)
8. Affaires budgétaires : (Trésorier)
 1. Taux de cotisation syndicale pour l'année 2019-2020
 2. Projet des produits et des charges pour l'année 2019-2020
9. Projet d'ordre du jour pour l'assemblée générale des professeurs

Projet d'ordre du jour (suite)

10. Projet d'ordre du jour pour la 154^e assemblée générale du Syndicat
11. Action de solidarité avec les travailleuses et les travailleurs de l'ABI (VPRT)
12. Rapport du comité exécutif 2018-2019 : dépôt
13. Tribune des délégués et des déléguées
14. Adoption du procès-verbal de la 323^e réunion du conseil syndical
15. Information et dépôt de documents :
 1. Dépôt du procès-verbal du comité exécutif (578^e réunion)
 2. Agenda syndical de mars 2019
 3. CLIUQ et Conseil fédéral FQPPU (Président et Trésorier)
16. Affaires nouvelles
17. Date de la prochaine rencontre : 2 mai 2019
18. Levée de l'assemblée

Point 4

Adoption de l'ordre du jour

Point 4

Projet de résolution

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 324^e réunion du conseil syndical;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

À la suite d'une proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur...,
il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la 324^e réunion du conseil syndical du 28 février 2019.

Point 5

**Rapport du comité des
relations de travail**

Point 5

- Les dossiers suivent leur cours
- Rappel art.10.06 (les deux derniers alinéas)
- PV des AD doit refléter précisément l'idée des discussions, sinon exprimer sa dissidence à la prochaine assemblée et la faire inscrire sur le PV de l'assemblée suivante
- Rapport de dépenses : les problèmes sont du domaine des affaires universitaires (CC 3.17 - nous allons en discuter en CX le 7 mars, dossier pour le prochain exécutif!)
- Après entente entre les parties, les AD ont jusqu'au 15 mars pour mettre à jour les procédures d'évaluation et de répartition des tâches et les faire parvenir au VC des RH (art. 10.09)

Point 5

- Grief sur les conséquences du lock-out
 - 2 jours de rencontres prévues les 12 et 13 mars
 - À la recherche d'histoire (les stages, écoles d'été et direction pédagogique)
- Rencontre CRT patronal/syndical le 19 mars
- Midi-info
 - 2 types d'action (comité *ad hoc*?)
 - Terrain
 - 2 mai
 - Évaluation du rectorat
 - Mémoire institutionnelle
 - Colloque ou activité scientifique
 - ABI, on y revient au point 11, un vote est requis
 - Le rôle de l'AD et du directeur ou directrice de département
 - Information sur la convention collective

Point 6

**Mieux connaître sa
convention collective
(VPRT)**

Point 6

Art. 1.19 Assemblée départementale

Désigne l'organisme composé de l'ensemble des professeurs rattachés à un département. Dans les limites de sa juridiction et sous réserve des dispositions de la convention collective, elle adopte les politiques ainsi que les règles académiques et administratives nécessaires à la bonne marche et à l'orientation du département.

Elle reçoit notamment pour avis, du (des) comité(s) de programme de premier cycle rattaché(s) au département et des sections, toute recommandation sur les questions académiques devant être soumise à une instance supérieure.

Point 6

Art. 1.21 Directeur de département

- Il représente l'assemblée départementale aux différentes instances:
 - CDDD (informelle)
 - Commission des études (formelle)
- Interlocuteur officiel du département auprès des vice-recteurs académiques
- Responsable de la gestion courante (personnel et budget)

Point 6

Art. 10 Fonction des professeurs

- 10.09 Règles de répartition (%) et attribution (critères *objectifs*)
 - *[...] Ces règles établissent des balises pour déterminer la pondération de chacun des éléments de la fonction conformément aux clauses 10.01 à 10.07 de la convention collective. Ces règles doivent également établir des balises permettant de déterminer le nombre de cours en appoint que l'Assemblée départementale peut attribuer à ses membres.*
 - *[...]Ces règles prévoient que le mode d'attribution des tâches d'enseignement des professeurs est lié à des critères établis par l'Assemblée départementale tels que l'ancienneté dans l'enseignement du cours, le domaine de compétence du professeur et, pour les cours aux cycles supérieurs, l'activité en recherche du professeur.*

Point 6

Art. 10 Fonction des professeurs

- 10.11: *Avant le 1^{er} avril, et après avoir mis à jour les éléments de sa fonction recherche, le professeur soumet la tâche globale qu'il entend réaliser dans l'année.*
- 10.07: *Le professeur peut refuser certaines tâches spécifiques de service à la collectivité prévues aux clauses 10.04 et 10.05. Cependant, il ne peut pas refuser une partie équitable de l'ensemble des tâches du département. Celle-ci doit correspondre à la pondération adoptée de sa répartition des éléments de la fonction.*

Point 6

Art. 9 Embauche

9.03 Comité de présélection/ conflits d'intérêt

- e) [...] *L'incapacité d'agir peut résulter, notamment, d'un conflit d'intérêts, de la maladie, d'un accident ou de tout autre empêchement hors du contrôle du professeur.*
- f) *Les membres d'un comité de présélection ne doivent avoir aucun conflit d'intérêts par rapport aux personnes qui présentent leur candidature. On entend par conflit d'intérêts toute situation dans laquelle un membre du comité de présélection a un intérêt personnel direct ou indirect, et qui remet en question l'indépendance, l'impartialité et l'objectivité qu'il se doit d'exercer dans l'exécution de ses tâches et responsabilités en tant que membre du comité de présélection.*

Point 7

**Politique sur les
communication de l'UQTR
(Président)**

Point 7

- À être adopté par le conseil d'administration de l'UQTR le 8 avril.
- Elle viendra remplacer six autres politiques déjà existantes:
 - Politique de relations de presse
 - Politique des médias sociaux
 - Politique des communications (deux versions existaient)
 - Politique du site web
 - Politique d'affichage

Point 7

« La présente politique ne s'applique pas aux syndicats et autres associations qui, en tant que personnes morales, constituent des entités distinctes de l'UQTR, disposant d'une liberté d'expression liée à cette indépendance. »

Point 7

	Politique de communications 2019	Politique relation de presse 2015
Objet	L'UQTR reconnaît également le principe de liberté d'expression prévue à la Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, chapitre C-12).	Finalement, la présente politique reconnaît que la liberté d'expression prévue aux chartes des droits, de même que la liberté académique prévue à certaines conventions collectives font en sorte que les professeurs, les chargés de cours et les autres salariés de l'Université ont le droit d'exprimer leur opinion à propos de cette dernière. Ce droit doit être exercé dans le respect des lois et du Code civil du Québec.

Point 7

- Dans la politique de 2015, il était clairement écrit que le professeur pouvait émettre une opinion à propos de l'UQTR. Cette précision ne figure plus dans la version 2019.
- Mais qu'en est-il d'émettre une opinion concernant l'UQTR?
- Il faut s'interroger sur la portée de cette modification. En effet, l'article *12. Information à transmettre au service des communications* laisse entendre que dans une telle situation, le Service des communications de l'UQTR doit en être informé :

« Toute situation impliquant l'UQTR susceptible d'engendrer une réponse officielle de celle-ci auprès des médias, des membres de la communauté universitaire ou du public en général doit être rapportée au Service des communications. »
- Dans un tel cas, est-ce qu'un professeur devra informer l'UQTR avant d'émettre une opinion la concernant?

Point 7

- Article 5.02 de la Convention collective:
 - « Tout professeur est libre d'exprimer ses opinions personnelles à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Université sans préjudice aux droits et obligations rattachés à son statut. »

Point 7

Dans les autres universités:

Université Laval

1999 – La *Politique de communication* dresse une liste des outils officiels disponibles, de l'époque, pour la communauté. En matière de communication externe, elle énumère ces principes directeurs permettant de communiquer sa mission, ses programmes, ses orientations et ses réalisations.

Université du Québec en Outaouais

2011 – Le *Règlement relatif à l'utilisation des ressources informatiques et de télécommunications* n'est pas à proprement parlé une politique sur les communications comme nous l'entendons aux fins de comparaison avec celle de l'UQTR.

Université du Québec à Chicoutimi

2016 – Le *Plan de communication organisationnelle* est un survol du contexte au sein duquel viennent s'ancrer l'exercice de sa conception puis l'application des actions qui en découleront. Ensuite, le plan balise et structure la fonction communication au sein des activités de l'UQAC.

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

2017 – La *Politique d'utilisation du courrier électronique, d'Internet, des médias sociaux et des ressources technologiques* ne dresse que les droits et les obligations des utilisateurs, internes comme externes, des outils mis à leurs dispositions par l'université (courrier électronique, Internet, médias sociaux et ressources technologiques).

Point 7

Projet de résolution

- CONSIDÉRANT le projet de Politique sur les communications de l'UQTR;
- CONSIDÉRANT que ce projet de politique constitue une atteinte à la liberté d'expression pour les professeurs;
- CONSIDÉRANT que la convention collective des professeurs permet à ceux-ci d'exprimer publiquement et librement leurs opinions;
- CONSIDÉRANT les explications du président;
- CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur...,

il est résolu de rejeter cette politique si rien n'y est modifié pour garantir la liberté d'expression et d'opinion personnelle des professeurs.

Point 8

Affaires budgétaires (Trésorier)

Point 8.1

**Taux de cotisation
syndicale pour l'année
2019-2020**

Point 8.1

Projet de résolution

- CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2019;
- CONSIDÉRANT les prévisions des produits et des charges pour l'année 2019-2020;
- CONSIDÉRANT le taux de cotisation syndicale actuel (1,5 %);
- CONSIDÉRANT l'engagement pris par le comité exécutif de stabiliser le taux de cotisation syndicale;
- CONSIDÉRANT les explications du trésorier;
- CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;

**Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur...,
il est résolu de recommander à l'Assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) de maintenir, pour l'année 2019-2020, la cotisation syndicale à 1,5 % de l'ensemble de la rémunération versée selon la convention collective des professeurs et des professeures.**

Point 8.2

**Projet des produits et des
charges pour l'année
2019-2020**

Point 8.2

		2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
		Réel	Réel	Budget révisé (sept. 2018)	Budget initial Mars 2019
Produits prévus					
Produits provenant de la cotisation		761 615 \$	768 516 \$	760 000 \$	770 000 \$
Intérêts sur placements		116 972 \$	107 014 \$	120 000 \$	120 000 \$
Appui financier durant lock-out				40 000 \$	0 \$
(Perte) Gain sur cession/juste valeur de placement		356 325 \$	80 060 \$	10 000 \$	10 000 \$
		1 234 913 \$	955 590 \$	930 000 \$	900 000 \$
Charges prévues					
Cotisations - FQPPU		70 490 \$	71 664 \$	75 000 \$	75 000 \$
Cotisation & Participation-CIRRAC		17 599 \$	12 612 \$	12 000 \$	7 000 \$
Participation-FQPPU		1 198 \$	1 854 \$	4 000 \$	4 000 \$
Participation-CLIUQ		1 184 \$	383 \$	1 500 \$	3 500 \$
Intersyndicale des personnels de l'UQTR *		140 \$	76 \$	500 \$	500 \$
Personnel					
Salaires		241 464 \$	240 916 \$	250 000 \$	270 000 \$
Av. sociaux		50 038 \$	41 264 \$	55 000 \$	59 000 \$

Point 8.2

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
	Réel	Réel	Budget révisé (sept. 2018)	Budget initial Mars 2019
Ajustement indemnité de départ	-5 975 \$	-35 586 \$	0 \$	0 \$
Ressources occasionnelles	0 \$	0 \$	20 000 \$	1 000 \$
Frais juridiques et arbitrage	41 305 \$	41 114 \$	65 000 \$	65 000 \$
Honoraires et remboursement de dépenses juridiques	134 845 \$	132 538 \$	170 000 \$	195 000 \$
Papeterie, imprimé et fourniture de bureau	10 780 \$	10 974 \$	14 000 \$	7 500 \$
Communications (postes-messagerie et téléphonie)	3 497 \$	3 152 \$	4 000 \$	4 000 \$
Bourses d'études (Annexe 1)	14 532 \$	14 657 \$	16 000 \$	15 000 \$
Publicité & promotion	0 \$	0 \$	5 000 \$	5 000 \$
Frais de fonctionnement				
Comité exécutif (frais réunion et bilan et plan action)	6 774 \$	4 822 \$	12 000 \$	10 000 \$
Soutien au comité exécutif				18 000 \$
Conseil syndical et assemblée générale	8 060 \$	7 175 \$	15 000 \$	10 000 \$
Formation (membres et personnels)	578 \$	519 \$	2 000 \$	2 000 \$
Comité des négociations	197 \$	5 907 \$	15 000 \$	0 \$
Comité d'appui à la négociation		0 \$	35 000 \$	0 \$
Mobilisation post-lock-out				10 000 \$

Point 8.2

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
	Réel	Réel	Budget révisé (sept. 2018)	Budget initial Mars 2019
Comité des serv. à la collectivité (Annexe 2)	19 223 \$	16 600 \$	27 000 \$	30 000 \$
Comité des affaires universitaires	4 169 \$	4 501 \$	6 000 \$	5 000 \$
Comité des relations de travail	2 368 \$	475 \$	3 000 \$	2 000 \$
Activités sur la gouvernance				4 000 \$
Honoraires professionnels (courtiers et auditeurs)	49 552 \$	37 818 \$	50 000 \$	55 000 \$
Amortissement des immobilisations	1 209 \$	1 062 \$	3 000 \$	3 000 \$
Prises de retraite	3 631 \$	6 250 \$	9 000 \$	3 500 \$
Assurances	3 904 \$	3 869 \$	5 000 \$	5 000 \$
Projets spéciaux (Annexe 3)	3 251 \$	0 \$	5 000 \$	17 000 \$
Divers et imprévus	2 279 \$	1 151 \$	3 000 \$	4 000 \$
Allocation de grève		0 \$	970 000 \$	0 \$
	686 293 \$	625 768 \$	1 852 000 \$	890 000 \$
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	5 40 000 \$	600 000 \$	600 000 \$	10 000 \$

Point 8.2

		2016-2017		2017-2018		2018-2019	2019-2020
		Réel		Réel		Budget révisé (sept. 2018)	Budget initial Mars 2019
Annexe 1							
Bourses d'études							
Bourses aux étudiants universitaires		13 500 \$		13 500 \$		13 500 \$	13 500 \$
Bourses au secondaire		1 032 \$		1 157 \$		1 500 \$	1 500 \$
Bourse commémorative		0 \$		0 \$		1 000 \$	0 \$
		14 532 \$		14 657 \$		16 000 \$	15 000 \$

Point 8.2

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
	Réel	Réel	Budget révisé (sept. 2018)	Budget initial Mars 2019
Annexe 2				
Comité des services à la collectivité				
Activités sociales	5 840 \$	5 688 \$	8 500 \$	8 000 \$
Conférences	2 333 \$	934 \$	2 500 \$	2 500 \$
Fête de Noël	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
Accueil nouveaux professeurs	1 399 \$	843 \$	7 000 \$	7 000 \$
Activité reconnaissance	2 745 \$	1 640 \$	1 000 \$	3 000 \$
Association des professeurs retraités	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	2 000 \$
Reconnaissance (fleur- dons : décès, mariages)	201 \$	0 \$	1 000 \$	1 000 \$
Dons	2 644 \$	2 789 \$	3 000 \$	3 000 \$
Fonctionnement du CSC	1 061 \$	706 \$	1 000 \$	1 000 \$
Prix d'implication syndicale	0 \$	1 000 \$	0 \$	1 000 \$
	19 223 \$	16 600 \$	27 000 \$	30 000 \$

Point 8.2

		2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
		Réel	Réel	Budget révisé (sept. 2018)	Budget initial Mars 2019
Annexe 3					
Projets spéciaux					
Tableau commémoratif		2 122 \$	0 \$	3 000 \$	3 000 \$
Site web SPPUQTR		0 \$	0 \$		1 000 \$
Autres projets		0 \$	0 \$	2 000 \$	2 000 \$
50e anniversaire du SPPUQTR		1 129 \$	0 \$		11 000 \$
		3 251 \$	0 \$	5 000 \$	17 000 \$
		37 006 \$	31 257 \$	48 000 \$	62 000 \$

Point 8.2

Projet de résolution

CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT les prévisions des produits et des charges pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du trésorier;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur..., il est résolu de recommander à l'Assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) d'adopter les prévisions des produits et des charges pour l'année 2019-2020, telles qu'annexées à la présente résolution.

Point 9

**Projet d'ordre du jour pour
l'assemblée générale des
professeurs**

Point 9

1. Vérification du quorum
2. Désignation d'un président d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 mars 2018
5. Élection des membres à la commission des études de l'UQTR à titre de professeur :

Secteur 1 Département de philosophie et des arts, Département de lettres et communication sociale Département des sciences humaines	Secteur 4 Département de génie chimique Département de génie électrique et de génie informatique Département de génie industriel Département de génie mécanique Département de mathématiques et d'informatique
Secteur 2 Département de langues et traduction, Département d'études en loisir, culture et tourisme Département des sciences de l'éducation	Secteur 5 Département des sciences de l'environnement Département de chimie, biochimie et physique Département de biologie médicale
Secteur 3 Département de finance et économique Département de gestion des ressources humaines Département de management Département de marketing et systèmes d'information Département des sciences comptables	Secteur 7 Département de chiropratique Département des sciences de l'activité physique Département des sciences infirmières Département d'ergothérapie Département d'orthophonie Département d'anatomie Département de sage-femme

28 mars 2019, 12 h 00

6. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
7. Résultats du scrutin
8. Levée de l'assemblée

Point 10

**Projet d'ordre du jour pour
la 154^e assemblée générale
du Syndicat**

Point 10

1. Vérification du quorum
2. Désignation d'un président d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la 153^e assemblée générale
5. Affaires budgétaires :
 1. Taux de cotisation syndicale pour l'année 2019-2020
 2. Prévisions des produits et des charges pour l'année 2019-2020
6. Rapport des officiers pour l'année 2018-2019 (dépôt)
7. Élection des officiers du comité exécutif du SPPUQTR :
 1. Présidence
 2. Vice-présidence aux relations de travail
 3. Vice-présidence aux affaires universitaires
 4. Vice-présidence aux affaires syndicales
 5. Vice-présidence aux services à la collectivité
 6. Secrétaire
8. Élection d'un membre substitut au comité de promotion
9. Affaires nouvelles
10. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
11. Résultats des élections
12. Levée de l'assemblée générale

28 mars 2019, 12 h 15

Point 11

**Action de solidarité avec
les travailleuses et les
travailleurs de l'ABI**

Point 11

- Midi-info du 24 janvier: professeurs favorables à organiser une activité de solidarité avec les travailleuses et les travailleurs de l'aluminerie de Bécancour se trouvant en lock-out.
- Résolution du comité exécutif:

CONSIDÉRANT le lock-out à l'usine ABI qui perdure depuis 13 mois ;

CONSIDÉRANT l'appui déjà offert par le SPPUQTR à ces travailleuses et travailleurs le 29 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT le bien-fondé de dénoncer l'utilisation du lock-out comme outil de stratégie de négociation de la part des employeurs ;

CONSIDÉRANT la menace que les universités québécoises utilisent le lock-out dans leurs négociations avec les professeurs ;

Point 11

Actions en deux temps:

- 1- Inviter les professeurs de l'UQTR à signer une lettre ouverte dénonçant l'utilisation du lock-out comme stratégie de négociation.
- 2- Inviter le conseil syndical à statuer sur la pertinence ou non d'organiser une visite sur les lignes de piquetage en guise de solidarité avec les travailleuses et aux travailleurs de l'ABI.

Point 12

**Rapport du comité exécutif
2018-2019: dépôt**

Point 13

Tribune des délégués et des déléguées

Point 14

**Adoption du procès-verbal
de la 323^e réunion du
conseil syndical**

Point 14

Projet de résolution

CONSIDÉRANT le projet de procès-verbaux de la 323^e réunion du conseil syndical tenue le 31 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que les délégués ont reçu le projet dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT l'avis des délégués sur la conformité du projet;

À la suite d'une proposition du professeur..., appuyée par le professeur..., il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la 323^e réunion du conseil syndical.

Point 15

Information et dépôt de documents:

Point 15.1

**Dépôt du procès-verbal du
comité exécutif
(578^e réunion)**

Point 15.2

Agenda syndical de mars 2019

Point 15.2

Dates à retenir pour mars 2019

7 mars	Réunion du comité exécutif
14 mars	Date limite pour les mises en candidatures (CÉ, CX et Comité de promotion)
20 mars	Rencontre de la CDDD
20 mars	3 ^e Midi-Info
21 mars	Forum des partenaires
21 mars	Réunion du comité exécutif
26 mars	Réunion de la Commission des études
28 mars	Assemblée générale des professeurs & Assemblée générale du SPPUQTR
29 mars	Réunion du CIRAC

Point 15.3

**CLIUQ
et Conseil fédéral FQPPU**

Point 15.3

Comité de liaison intersyndical de l'Université du Québec (CLIUQ)

- Prise de position concernant la dérèglementation des frais de scolarité des étudiants étrangers. Résolution qu'elle a fait parvenir à l'ensemble des directions des universités.
- Réflexion est en cours pour revoir la structure de fonctionnement du regroupement.
 - L'adhésion des syndicats des professeurs de l'Université Laval et de l'Université de Montréal à la Fédération réduit l'influence des constituantes de l'UQ.
 - Il serait donc intéressant que les professeurs du réseau trouvent une façon plus efficace de se concerter.
 - Des solutions sont sur la table, notamment de se doter d'un secrétariat permanent, de demander à la FQPPU un partage de ses ressources humaines ou qu'elle verse à la CLIUQ une partie des cotisations versées.

Point 15.3

Conseil fédéral 7-8 février

- Président a rencontré le ministre Roberge: favorable loi-cadre, moins pour Conseil des universités, demande pour données récentes sur situation financière des universités
- Arrivée officielle du SPUL
- Élections Comité exécutif 2019-2021 Jean Portugais, président (JM Lafortune reste 1 an président sortant)
- Conférence sur nouveau financement des universités (CAFVE) avec analyse des incitatifs
- Panel sur la liberté d'expression, censure et liberté universitaire
- Programme de la journée de réflexion bisannuelle plan action 2019-2021
- Analyse juridique de 2 politiques institutionnelles pour prévenir et combattre les VACS

Point 15.3

- Nouvelles des autres syndicats
- Universités à charte
 - SGPUM: entente de principe (vote AG à venir) (menace lock-out); rejoint ACCPU; divorce complet de Polytechnique à venir
 - Congédiement au SPUSS d'un prof pour manque de loyauté envers Université; direction choisie postes de prof
 - SPUL: non atteinte du plancher d'emploi (1280 postes) - ont 2 ans pour l'atteindre sinon pénalité salaire moyen prof * nbre profs manquants
 - CUFA: entente principe contribution RR de 25% à 45%, mais augmentation de salaire en conséquence
 - ACCPU: liberté d'expression, gouvernance collégiale, campagne électorale fédérale (recherche fondamentale, équité, précarité)

Point 15.3

- Réseau UQ
 - Gros problème de gouvernance à l'UQO: refus consultation élection Vice-recteurs
 - UQAM: cc signée jusqu'en mai 2022; syndicat chargé de cours devient Syndicat des profs enseignants
 - TELUQ: grève illimitée des tuteurs, on demande aux profs de faire des tâches et devenir briseurs de grève
 - SPPUQAR: projet cc à signer 15 avril jusqu'en 2022, ont eu peur du lock-out

Point 16

Affaires nouvelles